

Le FDF : seize ans d'expérience pluraliste

par Pierre LEFEVRE,

Journaliste.

★

Un des caractères du Front démocratique des Bruxellois francophones (FDF) qui suscite le plus d'interrogations est sans doute la **multiplicité** des tendances qui le composent. Certains y voient une hétérogénéité paralysante et soupçonnent le parti fédéraliste bruxellois d'être à maintes reprises déchiré par des dissensions internes. D'autres considèrent au contraire qu'il est sorti des clivages traditionnels et que la diversité d'origine de ses membres est plus une richesse qu'un facteur de division.

Certes, c'est le propre des adversaires d'un parti d'en souligner les divisions et le propre de ses partisans de les minimiser. Ceux-ci pourront répondre, il est vrai, qu'en tout état de cause, le FDF n'est pas plus divisé que les autres partis, que ses dirigeants d'origines diverses ne sont pas plus éloignés les uns des autres que ne le sont, au PSC, les dirigeants du CEPIC et ceux de la démocratie chrétienne ou que ne le sont, au PS, MM. Leburton et Glinne.

Notre propos est davantage d'analyser comment, en seize ans d'existence, le FDF a appréhendé et éventuellement résolu le problème de la diversité de ses composantes. Il semble en effet que le parti bruxellois ait pour l'essentiel surmonté ses clivages internes. On peut même le considérer à cet égard comme la première expérience réussie de pluralisme politique dans la communauté française de Belgique, sinon dans le pays tout entier. Une tentative antérieure, celle de l'Union démocratique belge (UDB), dans l'immédiat après-guerre, est en effet restée sans lendemain. Il ne manque donc pas d'intérêt d'analyser la manière dont le FDF a réalisé cette cohésion d'un type nouveau, comment celle-ci a évolué et quel est son degré de praticabilité.

Il semble d'ailleurs, ce sera la deuxième partie du présent article, que ce caractère pluraliste du parti bruxellois ait fortement influencé son organisation et sa structure. On observera notamment que la structure statutaire du parti se double d'éléments informels dont l'influence paraît

substantielle et qui jouent en quelque sorte le rôle de l'huile dans un mécanisme complexe.



Dû sans doute pour beaucoup aux circonstances qui ont entouré la naissance du parti, le caractère pluraliste du FDF a été progressivement pris en charge par la volonté politique des dirigeants. Ceux-ci en ont fait un caractère essentiel de leur parti et un élément positif de leur attitude politique. Ils paraissent aujourd'hui vouloir même en faire un atout en face des partis politiques traditionnels.

La montée du clivage communautaire.

Les circonstances qui ont précédé la création du FDF méritent un bref rappel. Le pacte scolaire était signé. Les grèves de 1960-1961 avaient mis l'idée du fédéralisme en avant. Les lois linguistiques de 1962-1963 entraient en vigueur. Les mouvements flamands organisaient deux grandes « marches sur Bruxelles », les 21 octobre 1961 et 14 octobre 1962. En d'autres termes, le clivage philosophique qui avait profondément divisé la Belgique tendait à s'estomper tandis que le clivage entre les deux communautés linguistiques emplissait de plus en plus la scène politique.

Plus précisément, on a observé entre 1961 et 1964 une sorte de besoin de regroupement dans la communauté française et en particulier à Bruxelles. Un Front pour la défense de Bruxelles, composé des régionales bruxelloises des mouvements wallons et de diverses ligues et associations francophones apparut en 1961 après la première marche flamande sur la capitale. En 1963, naissait un Front des francophones de Bruxelles. Ces regroupements restaient cependant compatibles avec une appartenance aux partis traditionnels.

La politique linguistique du gouvernement Lefèvre-Spaak et l'impulsion du Rassemblement pour le droit et la liberté (RDL) allaient finalement provoquer l'étincelle qui donna naissance, le 11 mai 1964, au nouveau parti politique.

Le pluralisme apparaissait déjà dans ses germes. Le RDL rassemblait environ trois cents professeurs venant les uns de l'Université libre de Bruxelles, les autres de l'Université catholique de Louvain et d'autres encore de l'Université de Liège. Le rôle des mouvements wallons, notamment du Mouvement populaire wallon (MPW), de tendance socialiste, et de Rénovation wallonne, de tendance démocrate-chrétienne, fut également déterminant dans la formation du nouveau parti.

Ainsi trouve-t-on plusieurs membres du comité d'organisation initial du RDL parmi les treize fondateurs du FDF — MM. Marcel Hombert

(ULB), Paul Brien (ULB), Jean Hoffman (ULB) et André Lagasse (UCL) — ainsi que plusieurs dirigeants des mouvements wallons — MM. Léon Defosset, président du MPW de Bruxelles, André Lagasse, président de la section bruxelloise de Rénovation Wallonne, et Lucien Outers, secrétaire général de Rénovation wallonne.

Les autres fondateurs sont MM. René Bourgeois, d'origine libérale et membre de l'Association wallonne du personnel des services publics, Victor Laloux, d'origine sociale-chrétienne et membre du Bloc de la liberté linguistique, Marcel Lengrand, secrétaire général de la Ligue wallonne, Léopold Molle, professeur à l'ULB, Eugène Pauly, ancien prisonnier politique, Marcel Thiry, secrétaire perpétuel de l'Académie de Langue et de Littérature française, et Georges Avelange, fonctionnaire. Des personnalités d'appartenance libérale comme MM. Roger Nols et Pierre Havelange ont rejoint un peu plus tard le groupe des fondateurs. D'autres professeurs de l'UCL comme MM. Joseph Maisin et Jacques Taminaux sont également apparus sur les premières listes de candidats.

Une stratification nuancée.

Bref, l'amalgame s'est constitué. Et sa stratification du même coup. Les facteurs de division étaient d'emblée multiples : l'opposition philosophique entre catholiques et libres-exaministes ; l'antagonisme idéologique entre socialistes, libéraux et sociaux-chrétiens d'origine, qu'ils proviennent de partis ou de mouvements ; le clivage déjà apparent entre partisans de l'unité belge et fédéralistes ; sans omettre, bien qu'elles soient toujours restées assez peu sensibles, les divergences en matière de politique internationale entre partisans de l'alliance atlantique et défenseurs d'une politique de type gaulliste.

D'aucuns ont pris l'habitude de réduire ces antagonismes à un clivage principal distiguant, d'une part, les gens d'appartenance sociale-chrétienne, issus du PSC, de l'UCL ou du mouvement Rénovation wallonne et, d'autre part, les gens provenant qui du PSB, qui de l'ULB et qui du MPW, les libéraux ou libres-exaministes non socialistes constituant éventuellement une troisième force.

A l'analyse, ce schéma paraît cependant simpliste. Il néglige les doubles appartenances éventuelles et les disparités fréquentes entre l'appartenance d'origine et l'évolution ou la pensée des personnes. L'exemple connu de M. Serge Moureau est symptomatique. Ce sénateur FDF d'origine libérale adopte dans beaucoup de débats des positions qu'on peut considérer comme plus à gauche que celles de la plupart des membres du parti qui sont d'origine socialiste. Nombre des dirigeants du FDF se définissent d'ailleurs

essentiellement par leur appartenance communautaire, leur origine idéologique n'ayant souvent qu'une influence toute relative sur leur comportement.

En outre, il convient de noter que les mouvements wallons respectifs exercent sur les hommes politiques francophones qui en sont éventuellement issus une pression très inférieure à celle des mouvements flamands sur les partis du nord du pays. Les principaux dirigeants bruxellois du MPW et de Rénovation wallonne s'étant personnellement engagés dans le nouveau parti, ces mouvements sont passés au second plan. Le FDF s'est d'ailleurs montré souvent très indépendant à l'égard des mouvements. Un exemple récent en témoigne. Le mouvement Wallonie libre voulait organiser un colloque sur l'avenir de Bruxelles le 23 février 1980. Mécontent de la manière dont la réunion fut présentée, le FDF refusa d'y être représenté et le colloque fut annulé. Depuis que le FDF et le Rassemblement wallon existent, l'impulsion politique vient, du côté francophone et surtout à Bruxelles, plus du parti lui-même que des mouvements fédéralistes. Les personnalités les plus combatives sur le plan régional ont en effet, pour la plupart, renoncé au militantisme de mouvement pour se lancer dans l'arène politique proprement dite.

Cela dit, il n'en reste pas moins que la question du pluralisme fut sans doute l'une des premières et des plus importantes qui se soient posées au FDF. Le Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP) observait déjà au moment où les premiers statuts du parti étaient en cours d'élaboration : « Un double problème se pose... de façon latente : l'un est celui de la double affiliation (au FDF et aux mouvements qui lui préexistaient et qui lui ont apporté leur appui)... ; l'autre est celui du maintien de l'équilibre acquis entre représentants des diverses tendances associées. Le maintien de cet équilibre suppose sans doute que les assemblées générales ou congrès éventuels ne détiennent pas un pouvoir souverain, mais qu'il y ait recours à d'autres procédures avec attention particulière aux problèmes de dosage ou d'arbitrage » (1).

La première prévention des conflits.

Certes, l'un des clivages initiaux, celui qui opposait en matière institutionnelle unitaristes et fédéralistes, disparut assez aisément. Au départ, le parti comprenait des défenseurs des deux thèses. L'évolution même de la situation politique donna rapidement des arguments au camp fédéraliste. Dès son deuxième congrès, le 23 mai 1970, et après quatre semaines de travaux de commission, le FDF s'est doté d'un programme institutionnel

(1) CRISP, Courrier hebdomadaire, 29 octobre 1965.

résolument fédéraliste. Ce modèle est même devenu la caractéristique première du programme du parti au point que celui-ci s'est vu qualifier, avec le Rassemblement wallon et la Volksunie, de « parti fédéraliste ».

Le clivage idéologique ou philosophique était, lui, plus marqué. Comme on l'a vu, la montée et la persistance des tensions communautaires le rendaient, et le rendent sans doute encore aujourd'hui, moins sensible qu'on ne le dit souvent. Il reste que le FDF dut se prémunir d'emblée contre les risques de dissensions internes. Sa première parade fut de limiter son programme à des revendications de nature linguistique. Le premier programme d'urgence du parti, qui tenait d'ailleurs en une page, n'avait de visées ni institutionnelles, ni socio-économiques. Tout ce qui n'était pas mentionné dans le programme relevait de l'arbitrage du comité directeur. En quelque sorte, le pluralisme ne se vivait, au début, que d'une manière négative en se traduisant par une opposition égale aux trois familles politiques traditionnelles.

Un autre moyen d'éviter les conflits fut la recherche d'un équilibre aussi complet que possible dans l'élaboration des listes de candidats aux élections. L'alternance des tendances caractérisait déjà, en effet, les listes déposées en vue des élections législatives de mai 1965, les premières auxquelles le FDF prit part. A la Chambre, M. Léon Defosset, d'origine socialiste, occupait la tête, suivi pour des raisons de percée dans la périphérie bruxelloise, par M. Jean Boon, conseiller communal à Crainhem, puis par M. Victor Laloux, d'origine sociale-chrétienne. Inversément, au Sénat, M. André Lagasse, professeur à l'Université catholique de Louvain, était tête de liste, suivi par M. Jacques Pohl, professeur à l'Université libre de Bruxelles. Ainsi, parmi les quatre premiers élus au Parlement (trois députés et un sénateur), on comptait deux personnalités d'origine chrétienne et deux d'origine socialiste (dans la mesure, en ce qui concerne M. Boon, où celui-ci fut chroniqueur automobile au journal « Le Peuple »). L'équilibre fut plus sophistiqué encore après les élections de 1968. On comptait alors trois élus d'appartenance catholique, trois libres-penseurs non socialistes et trois élus d'origine socialiste.

L'obligation d'approfondir le pluralisme.

Mais ce n'était encore là que formalisme destiné à éviter des luttes d'influences internes. Plusieurs éléments vont contraindre le FDF à tremper davantage sa cohésion, à remplacer ce qui n'était encore que des modalités préventives par un pluralisme plus positif.

Il s'avère d'abord, à l'analyse des premiers résultats électoraux, que l'électorat même du FDF est très pluraliste. Les premières voix recueillies

par le parti lui viennent en effet aussi bien du PSB que du PSC ou du PLP. Les dirigeants prennent dès lors conscience qu'ils doivent donner à leurs électeurs une image extérieure conforme à ce pluralisme et l'impression qu'ils peuvent eux-mêmes continuer à défendre les idées en faveur desquelles chacun de ces électeurs votait auparavant.

L'adhésion fréquente de nouveaux membres et de personnalités influentes venus des autres partis et renforçant tantôt une tendance, tantôt une autre contraint également le FDF à consolider ses équilibres internes et à intégrer le plus possible ses diverses composantes. En outre, son accès progressif au pouvoir communal et à la tête de l'agglomération bruxelloise l'oblige à définir son action dans d'autres domaines que le linguistique ou l'institutionnel.

Que ce soit pour des raisons d'électoratisme, de cohésion interne ou d'occupation du pouvoir, le FDF est rapidement contraint de pratiquer un pluralisme non seulement de forme, mais aussi de fond. M. Paul-Henri Spaak verra d'ailleurs dans ce qui fut sans doute la difficulté principale du parti fédéraliste un des éléments fondamentaux de son avenir et même ce qui devait devenir à ses yeux la dimension politique essentielle du FDF. « ... Il y a la doctrine nouvelle qui doit être élaborée. Un jeune parti possède à cet égard d'immenses avantages. Il ne traîne pas derrière lui ces textes de références qui jadis furent si utiles et qui ne sont plus que d'encombrants bagages. Il peut, sans trop grands efforts, être de son temps et faire cette synthèse qui s'impose, dans un monde en pleine transformation. Le FDF-RW sera-t-il capable de remplir cette tâche ? Composé d'hommes venus d'horizons différents, rassemblés pour faire face à des problèmes qui, quelle que soit leur importance, sont quand même de circonstance, saura-t-il élargir ses horizons et nous apporter ce renouveau politique dont nous avons tellement besoin ? Je l'espère. En face des partis du XIX^e siècle qui eurent leurs années de gloire, et dont certains contribuèrent d'une manière décisive à corriger les abus résultant d'un capitalisme aussi puissant qu'égoïste, arrivera-t-il à donner une doctrine au « Parti du XX^e siècle » ? C'est la question essentielle qui se pose à lui » (2).

Des mécanismes d'équilibre interne.

Il serait intéressant d'analyser le programme du FDF et de le comparer à celui des partis traditionnels pour savoir s'il a répondu à cette question. Notre propos est moins ambitieux. Il se borne à observer de quelle manière le parti fédéraliste bruxellois a tenté d'y répondre, à savoir ce

(2) P.H. SPAAK, in : *Le Soir*, 17 décembre 1971.

qu'il a fait pour réaliser ce pluralisme que les circonstances lui imposaient et que son avenir lui recommandait.

Le FDF a d'abord officialisé son caractère pluraliste. Celui-ci apparaît à l'article premier des statuts qui commence : « Le FDF est un parti fédéraliste et pluraliste... ». Cet objectif apparaît ainsi avec la même priorité que celui du fédéralisme. Bien que l'opinion l'ignore en général, il constitue donc, avec la doctrine fédéraliste, le deuxième pilier du FDF.

Le souci de maintenir ce pluralisme et de respecter l'équilibre des tendances apparaît d'ailleurs indirectement tout au long des statuts du parti. Les notions de tendances, d'appartenances ou d'origines en sont absentes mais les mécanismes de composition des principaux organes semblent pensés pour assurer précisément une représentation équitable de chaque composante du parti. Un des principaux critères retenus à cet égard, notamment pour la composition du conseil général, organe souverain, est la représentation géographique du parti. Chaque section y est représentée en proportion de son importance. Le parti couvrant des zones aussi bien à dominante socialiste que libérale ou sociale-chrétienne, ce simple facteur assure une composition pluraliste et équilibrée du conseil général.

Le comité directeur, organe exécutif, est lui-même une émanation directe de la sociologie de base du parti puisqu'il comprend un nombre de présidents de section égal au nombre des parlementaires, ainsi qu'un nombre égal d'élus locaux.

L'équilibre des tendances est également respecté, avec le même scrupule qu'aux premières élections, dans la confection des listes et donc dans la représentation parlementaire. Ainsi, dans le but principal d'assurer les alternances voulues et d'éviter des affrontements ouverts entre tendances, les listes ne sont pas élaborées dans des « polls », mais par une commission électorale. Selon les statuts, celle-ci compte trois parlementaires, dont le président et le secrétaire général s'ils sont parlementaires, et trois non candidats. De la sorte, chaque tendance importante du parti peut y être représentée, le président et le secrétaire général étant d'habitude de deux origines différentes et une troisième place étant ouverte. La commission arrête les listes qu'elle soumet à l'approbation du comité directeur.

Le choix de Mme Antoinette Spaak comme présidente du parti semble être lui-même inspiré de cette conception pluraliste des instances dirigeantes du parti. D'origine socialiste, Mme Spaak compte des amitiés personnelles très étroites parmi les responsables d'origine chrétienne et libérale du parti. C'est sans doute pour beaucoup ce qui explique l'adhésion quasi unanime dont elle jouit dans le parti.

Ce sont encore ces mécanismes de représentation équilibrée qui ont permis au FDF d'absorber successivement l'arrivée de la « Démocratie bruxelloise » de M. François Persoons, d'origine PSC, puis une nouvelle

série de personnalités libérales dont MM. Roland Gillet, Serge Moureaux, Basile Risopoulos et Jean-Pierre Poupko, sans provoquer de tensions graves entre ses composantes.

Voilà pour la structure du parti. Reste sa doctrine.

La recherche d'une doctrine nouvelle.

On a vu qu'à ses débuts, le FDF s'est gardé de prendre position dans des domaines autres que linguistiques, puis que les circonstances l'ont progressivement amené à s'engager dans tout l'éventail des questions politiques. Cette évolution s'est notamment traduite par un changement dans l'attitude du parti, dans son mode de décision et d'expression.

Ainsi, pendant ses quatre premières années d'existence, le FDF n'a organisé aucun congrès. Il s'en tenait principalement à des conférences de presse, des interventions à la radio et à la télévision et à l'organisation de réunions publiques de masse, les fameux meetings de la Madeleine notamment. Ces manifestations permettaient de maintenir le monopole de l'expression dans les mains des dirigeants et de limiter le débat aux domaines dans lesquels un consensus existait.

Puis apparurent les premiers congrès. Les deux premiers eurent lieu les 27 octobre 1968 et 23 mai 1970 au palais des congrès de Bruxelles. Préparés par de longs travaux en commissions, ils ont défini les premières grandes options du FDF à la fois en matière linguistique et institutionnelle — c'est alors que le parti opta résolument en faveur du fédéralisme — et dans des domaines comme l'économie, les problèmes sociaux, la politique extérieure ou la jeunesse.

Plus d'ailleurs que dans les congrès eux-mêmes, c'est lors des travaux préparatoires que le FDF a forgé sa doctrine et a vraiment pratiqué le pluralisme des idées. Aujourd'hui encore, dès qu'un problème important et non résolu par la doctrine ou le programme du parti se pose, il est confié à une commission spécialisée constituée, comme les autres organes du parti, avec un grand souci d'équilibre. Est-ce le fait de la jeunesse du parti ou celui d'une cohésion assurée par la persistance des problèmes communautaires, toujours est-il qu'une volonté semble s'y manifester en général pour trouver des dénominateurs communs et pour instaurer un véritable dialogue. Les principaux moyens utilisés pour aboutir à des résultats valables paraissent être une attitude délibérément empirique à l'égard des questions posées et la recherche systématique d'un vocabulaire et de notions adaptés aux circonstances et dégagés des schémas traditionnels.

C'est par cette méthode, et souvent au terme de longs travaux, que le FDF a pu se faire une doctrine et se fixer un programme dans des

domaines aussi susceptibles d'opposer ses composantes que la politique de l'enseignement ou les problèmes éthiques. Il paraît aujourd'hui unanime à défendre l'école pluraliste qu'il a imaginée et sa proposition de loi sur l'avortement a été signée aussi bien par des parlementaires libres-penseurs que catholiques.

Récemment encore, notamment à la suite du congrès du CVP du 16 décembre 1979 et des prises de position personnelles et originales de M. François Martou concernant l'avenir de Bruxelles, le FDF a chargé sa commission institutionnelle de définir de façon précise et cohérente la position du parti à cet égard, travail sanctionné ensuite par un congrès.

L'habitude du pluralisme, un atout.

C'est essentiellement grâce à ce type de réflexion et de dialogue que le FDF a pu se doter d'un programme complet, souvent original, qu'il publie en éditions de poche et qu'il complète à l'occasion des rééditions qui accompagnent chaque scrutin. Une dimension supplémentaire a été donnée à cette brochure-programme lors des élections européennes de juin 1979 au terme d'un long travail préparatoire effectué cette fois en collaboration étroite avec le Rassemblement wallon. Le FDF paraît d'ailleurs vouloir associer de plus en plus celui-ci à ses travaux de commission afin de rapprocher autant que possible les positions respectives des deux partis.

Cette approche ouverte et empirique des problèmes semble être aujourd'hui pratique courante au sein du FDF et devenir même un facteur d'efficacité. On a vu par exemple le parti bruxellois adopter sans difficulté importante une position unanime dans le problème de l'implantation de nouvelles fusées nucléaires de l'OTAN sur le sol belge, question qui divisait pourtant sérieusement la plupart des partis et qui opposait au départ les composantes idéologiques du FDF. Il semble d'ailleurs que le gouvernement se soit fortement inspiré de la position imaginée par le FDF pour sortir lui-même de la difficulté.

Quoi qu'il en soit, les dirigeants du FDF paraissent aujourd'hui de plus en plus disposés à faire de cette dimension pluraliste de leur parti un atout politique nouveau. Ils y voient apparemment le moyen de se placer favorablement dans le débat socio-économique en se présentant comme défenseurs d'idées modernes, fondées sur l'empirisme et le pluralisme, face à des doctrines traditionnelles qu'ils jugent inadaptées à l'évolution socio-économique actuelle.

*
**

On a déjà pu observer que le caractère pluraliste du parti a fortement influencé la composition de ses principaux organes et l'a amené à modifier

progressivement son mode d'expression. Il ne manque pas d'intérêt d'approfondir cet aspect du sujet et d'examiner en particulier comment la stratégie se définit et comment la décision se prend dans ce type nouveau d'organisation politique. Il nous revient notamment de distinguer la procédure formelle et le mode informel de la décision. On devra en particulier analyser le rôle de ce petit groupe de dirigeants, dit « groupe de la Flam-bée », du nom de ce restaurant de la rue Francart à Bruxelles où il se réunit chaque semaine depuis plusieurs années. Non prévu par les statuts, parfois contesté, ce groupe paraît jouir d'une grande influence, encore que son rôle n'ait jamais été bien défini.

La double fonction des congrès.

Examinons d'abord les instances officielles du parti. On a vu le rôle important joué depuis 1968 par les congrès, et surtout par leurs commissions préparatoires, dans l'élaboration de la doctrine et du programme du parti. Cette importance est d'autant plus grande que les congrès adoptent en général des textes précis qui lient ensuite le parti. Statutairement, le congrès doit se réunir au moins une fois tous les deux ans et chaque fois que le conseil général le juge utile.

Ces congrès remplissent une autre fonction non négligeable : l'élection au suffrage universel du président et du secrétaire général du parti. Leur nomination se fait à la majorité absolue et pour une durée de deux ans. Cette légitimité confère un pouvoir important aux détenteurs de ces deux postes.

Le conseil général, organe souverain.

Quant à la stratégie du parti, elle relève plutôt d'une autre assemblée, plus sélective, le conseil général. Composé de façon très complexe, à la fois émanant des sections et rassemblant les dirigeants, il est l'organe souverain du parti. Il compte actuellement près de quatre cents membres.

Selon les statuts, il fixe les grandes options politiques et les choix stratégiques. Il est en particulier habilité à décider de l'entrée du parti dans le gouvernement ou de sa sortie. Il peut également modifier les statuts et il ratifie le budget. Il se réunit au moins quatre fois par an ainsi qu'en cas de crise gouvernementale, après chaque scrutin, ou encore à la demande d'un tiers de ses membres. C'est l'organe de contrôle essentiel du parti.

Il remplit en outre une fonction informelle importante. Ses réunions se tenant à huis clos, l'expression y est très libre et la voix de la base s'y

fait entendre directement, donnant ainsi aux dirigeants une image précise et fréquente de l'état d'esprit général du parti. Réciproquement, des exposés souvent approfondis y sont faits sur la situation politique, les projets institutionnels du gouvernement ou les problèmes d'actualité. Ils sont suivis de débats. L'assemblée du conseil général peut à cet égard être considérée comme très informée et d'une grande maturité politique.

Cela dit, on prête aux dirigeants du parti et en particulier à ses fondateurs une très grande influence et même un certain charisme au sein du conseil général. Ils y emportent d'habitude la décision qu'ils ont préalablement définie. Dans les débats difficiles, on voit souvent M. Lagasse introduire le sujet sous ses différents aspects puis, après un premier flot de réactions, MM. Defosset et Persoons apporter leur avis et, enfin, M. Outers, dont le talent oratoire est connu, donner la dernière réplique avant le vote.

C'est ainsi, par exemple, que le 1^{er} avril 1979, le conseil général, qui semblait majoritairement opposé à la participation gouvernementale, a finalement décidé par deux tiers des voix d'entrer dans la coalition dirigée par M. Wilfried Martens. Il n'a pas défini la stratégie du parti mais l'a seulement cautionnée. Il est cependant fréquent que le conseil général indique les conditions à remplir pour que le parti puisse effectuer telle démarche proposée par ses dirigeants. Ceux-ci en tiennent généralement compte et convoquent à nouveau le conseil général si ces conditions ne peuvent être remplies.

Avant d'examiner la fonction exécutive au sein du FDF, il faut encore mentionner l'existence de la « commission des présidents ». Composée du président du parti et des présidents de section, elle est destinée, selon les statuts, à constituer un lien permanent entre les organes de décision du parti et les sections locales ainsi qu'entre les sections elles-mêmes. Sa fonction consiste à étudier l'opportunité et les possibilités de réaliser des actions ou des manifestations communes. Elle envisage la création éventuelle de nouvelles sections ou le jumelage et le parrainage de certaines d'entre elles.

Le bureau permanent, principal exécutif.

Viennent ensuite deux instances plus restreintes, le comité directeur, que les statuts qualifient d'« organe exécutif du conseil général », et le bureau permanent, qualifié d'« organe de travail du comité directeur ».

Le comité directeur comprend environ quatre-vingts membres. Il se réunit en principe tous les mois et au moins dix fois par an. A l'origine, alors que le conseil général n'existait pas dans sa forme actuelle, il était

considéré comme l'organe de contrôle du parti. Remplacé à cet égard, en 1974, par une instance plus large, placé entre un conseil général qui se réunit assez régulièrement et un bureau aux réunions hebdomadaires, il a vu son rôle effectif diminuer progressivement. Il est encore considéré officiellement comme responsable de l'application et de la mise en œuvre de la politique du parti. Mais il semble être devenu une instance plus formelle qu'opérationnelle, le rôle d'exécutif étant pour l'essentiel assuré par le bureau permanent.

Les statuts chargent celui-ci de tâches diverses comme l'organisation du secrétariat général, de divers comités ou du centre d'étude, de l'établissement du budget ou encore de la nomination de postes comme ceux de trésorier ou de secrétaires politiques. Il doit également assurer la discipline au sein du parti.

Le bureau permanent est en outre devenu le lieu privilégié où se font les principales discussions politiques et où se prennent la plupart des décisions relatives aux options et à la stratégie du parti. C'est d'ailleurs de ces réunions que sortent les communiqués de presse et les prises de position officielles du FDF. Il constitue en quelque sorte l'intelligentsia du parti.

Il est à noter que le bureau permanent s'est progressivement gonflé. Au départ, soit après les élections de 1965, il ne comprenait qu'une dizaine de personnes. Cinq ans plus tard, il en comptait vingt-deux, puis vingt-six après l'arrivée de la « Démocratie bruxelloise ». Aujourd'hui, il réunit une quarantaine de membres, soit plus que le comité directeur lui-même au début de l'histoire du parti. Ce gonflement est à la fois le fait du succès électoral du FDF, chaque nouveau parlementaire étant admis au bureau, et le fait des ralliements successifs de personnalités provenant d'autres partis.

L'alourdissement progressif de cette instance est sans doute la raison pour laquelle les statuts lui ont donné un droit de délégation de ses pouvoirs. Il peut en effet déléguer à un groupe, pour un objet et une durée limitée, la responsabilité de prendre certaines décisions d'extrême urgence concernant la stratégie et la tactique à suivre.

« La Flambée », l'huile dans la mécanique.

Ce n'est cependant pas de cette disposition que relève le petit groupe de dirigeants que l'on qualifie dans le parti de « groupe de la Flambée ». Sa fonction, bien qu'informelle, paraît en effet moins limitée que celle prévue par les statuts en cas de délégation des pouvoirs du bureau permanent. Ce groupe paraît plutôt assurer une sorte d'harmonie générale dans

le fonctionnement du parti, un peu comme l'huile dans une mécanique complexe. Son rôle dans la prise de décision paraît également non négligeable.

Ce type de groupe est chose fréquente dans les partis politiques. Il s'est d'ailleurs formé spontanément, dès après la création du FDF, au niveau de ses principaux fondateurs. Il a cependant pris une dimension nouvelle, en 1972, lorsque M. André Lagasse est devenu président du parti et s'est mis à le réunir hebdomadairement. Plusieurs facteurs y ont, semble-t-il, contribué : la nécessité de prévenir ou de résoudre des conflits de tendances qui se manifestaient alors parfois de façon aiguë, du moins au sein de certaines sections ; la lourdeur relative du bureau permanent ; l'exercice collégial et pluraliste de la fonction présidentielle ; le souci des fondateurs et des principaux stratèges de maintenir une concertation régulière entre eux et de garder une influence prédominante.

La composition actuelle du groupe correspond assez exactement, semble-t-il, aux rapports d'influence effectifs au sein du FDF. En font partie Mme Spaak et MM. Clerfayt, Defosset, Delperée, Havelange, Lagasse, Lepaffe, Nols, Outers, Persoons et Risopoulos, soit cinq personnes d'origine catholique, trois d'origine socialiste et trois d'origine libérale. Plusieurs d'entre eux récusent cependant ce type d'étiquetage.

La fonction principale de ce groupe semble tenir à l'exercice du pluralisme au sein du parti. Le président ou un des membres y évoque tout conflit d'influence apparaissant dans l'une ou l'autre section ou toute question de susceptibilité entre composantes du parti. Il s'ensuit une discussion apparemment très franche. Un accord se dessine en général et chacun des membres est chargé d'intervenir au sein de sa sphère d'influence pour aplanir la difficulté. Il en va de même des questions de personnes ou de non paiement des cotisations. Chacun intervient en fonction de ses relations personnelles pour résoudre le problème.

Un autre rôle qu'il joue est d'assurer un échange d'information permanent entre les dirigeants, notamment en ce qui concerne l'exercice du pouvoir communal ou d'agglomération. Comprenant plusieurs bourgmestres et le président de l'agglomération, il peut à cet égard jouer également un rôle d'arbitre quand des problèmes opposent des dirigeants FDF de différentes communes entre eux ou au collège d'agglomération.

En outre, ce groupe procède en général à un premier examen des problèmes politiques d'actualité. Il en dégrossit la discussion et esquisse les décisions à prendre ou les attitudes à adopter. Ainsi le président convoque-t-il parfois ce groupe durant le week-end quand la situation

politique est tendue et lui demande de prendre immédiatement attitude ou encore avant la réunion du bureau permanent quand les sujets à débattre sont particulièrement délicats.

Certains contestent parfois cette procédure ou du moins le fait que le groupe ne soit pas désigné par le bureau permanent. Le président tire cependant argument de la légitimité que lui donne son élection au suffrage universel et de son droit de consulter qui il veut pour en maintenir l'existence. Il semble d'ailleurs qu'aucune décision effective relevant de la compétence du bureau ne soit prise par ce groupe. Chaque problème est en effet porté devant le bureau. En outre, lorsqu'il est divisé, le groupe ne procède pas à un vote en son sein mais défère le problème devant le bureau où il se fait en quelque sorte arbitrer.

L'exemple récent de la manière dont le FDF a décidé de sortir du gouvernement Martens semble représentative de ce mécanisme. En janvier 1980, alors que le comité ministériel de politique générale négociait pour remodeler les projets institutionnels du gouvernement, une partie des dirigeants du parti bruxellois était d'avis de quitter immédiatement la coalition, une autre préconisant d'attendre un moment plus favorable. Le groupe de la Flambée paraissait lui-même divisé à ce sujet. Le problème a été posé comme tel au bureau permanent qui, au cours de plusieurs réunions successives, a fixé l'attitude du parti.

*
**

En fin de compte, la structure de décision du FDF donne l'image d'une sorte d'oligarchie soumise cependant à un contrôle permanent, à un premier stade par le bureau et à un second par le conseil général. Même s'il est unanime, le petit groupe des principaux dirigeants s'en réfère aux instances statutaires. Il est alors généralement suivi. S'il est divisé, il se fait arbitrer à un niveau inférieur.

Pour le reste, on retiendra une dualité de structure. D'une part, les congrès, et principalement leurs commissions préparatoires, définissent la doctrine du parti. Quant à la stratégie, elle est élaborée et exécutée dans une pyramide qui va du conseil général à la présidence en passant essentiellement par le bureau permanent et le groupe de la Flambée. La fonction du président joue un rôle pivot entre ces structures puisqu'il est issu du congrès et qu'il domine la pyramide décisionnelle.

Summary : Sixteen years of pluralism in the FDF party.

With its sixteen years, experience of pluralism, the FDF appears to represent a new type of political party in Belgian politics.

Owing to the multiplicity of its origins the federalist party of Brussels was obliged in an initial stage to reconcile manifold philosophical, ideological and political tendencies ; in later years it has succeeded in giving an even more concrete contents to this pluralism. It now consciously tends to make this pluralism a political advantage in its competition with the traditional parties. Both the evolution and the structure of the party were strongly determined by this specific characteristic.

